

PROCÈS VERBAL RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 JANVIER 2025

Nombre de conseillers :

- En exercice : 14
- Présents : 13
- Votants : 13
- Absents : 1

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit janvier, à 19 heures 30,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Maurice ROULETTE, Maire.

Date de la convocation : 24/01/2025

Présents : M.ROULETTE, T.JOSSOMME, S.LECORDIER, T.LERAY, K.GOBE, M.FOUREAU, C.POUREAU, J-F PELE, G.DAVY, A.CHEVAL, N.MAULAVE, S.LE PART, L.FERET

Absents excusés : G.COLIN

Secrétaire de séance : L.FERET

Auxiliaire de séance : G.FAURE

Validation du procès-verbal du précédent conseil municipal à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

- Demande de subvention DETR
- Avenant prolongation marché épicerie
- Reprise auberge

25/01 Demande de subvention DETR

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu de solliciter une subvention au titre de l'appel à projets
DETR-DSIL 2025

Au regard de ces éléments, Monsieur Le Maire propose d'étudier le projet suivant : Remplacement de menuiseries bois vétustes

1 - Description détaillée :

Remplacement de menuiseries bois vétustes par des menuiseries PVC performantes

2 - Calendrier prévisionnel :

Début des travaux Septembre 2025 – Fin des travaux prévisionnel Mars 2026

3 - Moyens déployés pour justifier du caractère bas carbone du projet :

Objectifs environnementaux et climatiques ↓	Moyens mis en œuvre dans le projet pour répondre à un ou plusieurs des objectifs listés
Lutte contre le changement climatique et la pollution	Changement de menuiseries pour garantie une meilleure perméabilité des bâtiments

4 - Estimation détaillée [du/des] projet[s] :

DEPENSES (€ HT)	Total HT
Site 1 – Cantine scolaire	1857.63 €
Site 2 – Logement locatif	8656.43 €
Total des dépenses	10 514.06 €

5 - Plan de financement prévisionnel :

RECETTES (€ HT)	Total HT
DSIL	4205.62 €
DETR	4205.62 €
Fonds propres de la commune	2102.82 €
TOTAL	10514.06 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil Municipal décide :

- De donner son accord pour la réalisation du projet de Remplacement de menuiseries bois vétustes par des menuiseries PVC performantes d'un montant prévisionnel de 10 514.06 € H.T.
- D'approuver le calendrier prévisionnel des travaux et le plan de financement présenté ci-dessus
- D'autoriser Monsieur Le Maire à solliciter une subvention DETR, d'un montant de 4205.62 €.
- D'autoriser Monsieur Le Maire à solliciter une subvention DSIL d'un montant de 4205.62 €
- De s'engager à prendre en charge la part qui lui incombe, soit un minimum de 20 % du montant H.T.
- D'inscrire le montant de ces dépenses au budget de la Commune
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

25/02 Avenant prolongation des délais marché épicerie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil les contours du projet travaux de construction et rénovation d'un bâtiment à usage d'épicerie associative et indique qu'il est proposé par le maître d'œuvre de prolonger le délai d'exécution des travaux initialement prévu dû aux travaux de RENFORCEMENT de la MACONNERIE MOELLONS existante & travaux de RENFORCEMENT de la CHARPENTE et PLANCHERS EXISTANTS entraînant travaux en plus pour les lots GROS ŒUVRE et CHARPENTE.

Le délai d'exécution initial était fixé à 10 mois à compter du 26 février soit une date de fin au 26 décembre.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil de prolonger ce délai d'exécution jusqu'au 11 avril 2025.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil Municipal décide :

- De décider de prolonger le délai d'exécution des travaux de construction et rénovation d'un bâtiment à usage d'épicerie associative jusqu'au 11 avril 2025
- D'habiliter Monsieur Le maire à signer tous documents nécessaires (avenant, ordres de services...)

25/03 Reprise auberge

Monsieur Le Maire présente le dossier de candidature de Mr CHANCEREL Bertrand concernant son projet de reprise des locaux de l'ancienne Auberge de la Futaie dans le cadre de son activité de restauration, traiteur, bar, plats à emporter, séminaire, location de chambre, soirée étape, organisation d'événements.

Monsieur le Maire informe également le conseil municipal qu'il convient de délibérer sur la répartition du loyer à appliquer pour la location de l'auberge. Actuellement la répartition s'effectue comme suit :

- 600 € H.T pour la partie commerciale soit 720 € T.T.C
- 150 € pour la partie habitation non assujettie à la T.V.A

Toutefois à titre de participation aux travaux importants devant être réalisés par le locataire dans les lieux loués, la commune lui consentirait :

- Une franchise totale de loyer commercial jusqu'au 1er mai 2025, correspondante à la durée sur laquelle s'écoulera les travaux devant être réalisés par le preneur.

Monsieur Le Maire présente également le projet de bail commercial qu'il convient de faire approuver par le conseil municipal.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil Municipal décide :

- D'accepter le dossier de candidature de Mr CHANCEREL Bertrand
- De charger Monsieur Le Maire d'en notifier le candidat
- De modifier la répartition du loyer de l'auberge comme suit :
- 500 € H.T pour la partie commerciale soit 600 € T.T.C
- 250 € pour la partie habitation non assujettie à la T.V.A
- D'approuver la franchise de loyer à appliquer proposée par Monsieur Le Maire
- D'approuver le bail commercial avec Mr CHANCEREL Bertrand
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer ce bail commercial et à accomplir toutes les formalités nécessaires

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h30.

SIGNATURE DU MAIRE ET DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

- Demande de subvention DETR
- Avenant prolongation marché épicerie
- Reprise auberge

M. Le Maire, Maurice Roulette

Secrétaire de séance, Laëtitia FERET



